



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00239

Numéro SIREN : 352 518 682

Nom ou dénomination : A.S.J.

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002104

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002104**
n° de gestion : **1989B00239**
n° SIREN : **352 518 682 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
26/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.S.J. - Société par actions simplifiée
180 rue Des Frères Lumière 69220 Saint-jean-d'ardieres -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



321914

1989B 00239

SAS ASJ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016 en Euro

Déposé au Greffe

du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TOURAIN

le 26/06/2017

BILAN ACTIF

Intitulés	2016 /A1			2015 /A1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				388 807,45
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				388 807,45
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 844 380,03	135 258,91	1 709 121,12	1 721 140,37
Constructions	7 801 197,09	2 099 858,33	5 701 338,76	5 926 796,83
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 296 177,46	473 288,69	822 888,77	968 399,02
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	10 941 754,58	2 708 405,93	8 233 348,65	8 616 336,22
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	793 388,43		793 388,43	793 388,43
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	793 388,43		793 388,43	793 388,43
ACTIF IMMOBILISE	11 735 143,01	2 708 405,93	9 026 737,08	9 798 532,10
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 148,34		1 148,34	1 148,34
Clients et comptes rattachés	977 707,56		977 707,56	1 058 974,62
Autres créances	133 007,56		133 007,56	72 086,97
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	1 111 863,46		1 111 863,46	1 132 209,93
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	141 359,44		141 359,44	141 108,98
Charges constatées d'avance	124 314,00		124 314,00	127 376,16
<i>Total disponibilités et divers</i>	265 673,44		265 673,44	268 485,14
ACTIF CIRCULANT	1 377 536,90		1 377 536,90	1 400 695,07
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 112 679,91	2 708 405,93	10 404 273,98	11 199 227,17

BILAN PASSIF

Intitulés	2016 /A1	2015 /A1
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé :	266 000,00	266 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	26 600,23	26 600,23
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 652 991,70	4 796 531,07
Report à nouveau		
<u>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	(198 436,50)	55 960,63
<i>Total situation nette</i>	<i>4 747 155,43</i>	<i>5 145 091,93</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	743 579,24	497 517,21
CAPITAUX PROPRES	5 490 734,67	5 642 609,14
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	273 434,03	182 758,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	273 434,03	182 758,36
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 510 256,57	5 316 943,00
Emprunts et dettes financières divers	27 482,30	27 482,30
<i>Total dettes financières</i>	<i>4 537 738,87</i>	<i>5 344 425,30</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 710,41	27 965,23
Dettes fiscales et sociales	74 656,00	1 469,14
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>102 366,41</i>	<i>29 434,37</i>
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 640 105,28	5 373 859,67
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 404 273,98	11 199 227,17

COMPTES DE RESULTAT

	2016 /A1			2015 /A1
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 927 529,10	57 574,58	1 985 103,68	1 846 224,35
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 927 529,10	57 574,58	1 985 103,68	1 846 224,35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 651,10	16 405,04
Autres produits			0,75	15,57
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 990 755,53	1 862 644,96
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			733 217,37	625 492,44
<i>Total charges externes</i>			733 217,37	625 492,44
Impôts, taxes et versements assimilés			228 657,68	184 364,82
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<i>Total charges de personnel</i>				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			632 879,09	362 207,08
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			632 879,09	362 207,08
Autres charges			1,27	24,17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 594 755,41	1 172 088,51
RESULTAT D'EXPLOITATION			396 000,12	690 556,45
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				(3 825,38)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				(3 825,38)
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			113 265,02	28 044,52
Différences négatives de change			939,90	1 204,56
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			114 204,92	29 249,08
RESULTAT FINANCIER			(114 204,92)	(33 074,46)
RESULTAT COURANT			281 795,20	657 481,99

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2016 /A1	2015 /A1
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1,00	(12 346,00)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	246 062,03	246 062,03
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	246 063,03	233 716,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(246 063,03)	(233 716,03)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	234 168,67	367 805,33
TOTAL DES PRODUITS	1 990 755,53	1 858 819,58
TOTAL DES CHARGES	2 189 192,03	1 802 858,95
BENEFICE ou PERTE	(198 436,50)	55 960,63

I. Faits caractéristiques de la période

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 4 Novembre 2016, il a été convenu d'une distribution de réserve facultative à hauteur de 199 500 €.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999 et conformément aux principes comptables généralement admis en France.

L'intégralité des montants est donnée en milliers d'euro (k€).

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. L'application du règlement ANC n°2015-06 a conduit à un changement de méthode comptable concernant le traitement comptable de l'affectation préalable du mali de fusion et du traitement comptable de son amortissement et de sa dépréciation.

Les incidences liées à ce changement sont présentées ci-après :

Avec l'application du règlement ANC n°2015-06 modifiant le Plan Comptable Général pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le mali de fusion est affecté dans des sous comptes dédiés aux comptes d'actifs sous-jacents en proportion et dans la limite des plus-values latentes identifiées.

Au titre de l'exercice, le mali technique de fusion issu de la TUP de la SCI CURTILLE DE VINOT a été affecté aux actifs immobilisés (terrain et bâtiment) pour un montant de 389 K€.

II.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation.

Nature des biens	Durée d'amortissement
Agencements des terrains	10 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Installations et agencements	10 ans

II.2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

Lorsque les titres de participation présentent des indices de perte de valeur (sous-performance de la filiale, résultat déficitaire...) un test de dépréciation est pratiqué pour déterminer la valeur recouvrable des titres et, le cas échéant, le montant de la dépréciation à comptabiliser pour ramener la valeur nette comptable à la valeur recouvrable.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition.

II.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation intégrale est constatée au cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

II.4. Risque de taux

La société a conclu fin 2011 un nouveau contrat de crédit-bail dont le loyer est payable sur une période de 40 trimestres. Les intérêts sont indexés sur l'évolution de l'Euribor 3 mois.

Une couverture sous forme de SWAP de taux a été mise en place sur la durée totale du crédit-bail.

II.5. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles).

A.S.J.
SAS AU CAPITAL DE 266 000 €
SIEGE SOCIAL : 180 rue des Frères Lumière
69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
352 518 682 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Madame, Messieurs,

I- Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

II- Au cours de l'exercice 2016, la société n'a pas effectué de nouvel achat immobilier et a géré ses affaires courantes.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 985 106 euros contre 1 846 224 euros pour l'exercice précédent et le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 198 436 € après dotations aux amortissements de 632 879 € et constitution d'une charge à payer pour impôt sur les sociétés de 234 168 €.

III- Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce faisant obligation à la Société de publier des informations sur les délais de paiement en fournissant la décomposition au 31 décembre 2016 du solde des dettes fournisseurs concernant les deux derniers exercices et afin de permettre à votre Commissaire aux comptes d'établir son rapport, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société, à la clôture des deux derniers exercices, est la suivante :

Exercice	Dettes à moins de 30 jours	Dettes de 30 à 60 jours	Dettes à plus de 60 jours
31/12/2016	20 790,41 €	0 €	0 €
31/12/2015	278.12 €	1704 €	0 €

IV- Les investissements sur l'exercice 2017 se sont élevés à 0 €

En matière de recherche et de développement, aucune dépense n'a été engagée.

V- L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

- Report à nouveau 198 436 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE 198 436 €

Nous proposons également une distribution des réserves facultatives pour un montant de 725 200 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., faisant obligation de mentionner les revenus distribués au titre des trois derniers exercices, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Vous aurez en outre à approuver spécialement le montant des dépenses non déductibles des résultats pour le calcul de l'impôt sur les Sociétés, lesquelles dépenses se sont élevées à 0 € au cours de l'exercice.

VI- Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ; votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions ; il vous les présente et vous donne à leur sujet toutes informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

VIII- Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous vous demandons de prendre note de la démission du Commissaire aux comptes suppléant et proposons de ne pas le remplacer.

Les mandats de Président de Monsieur Emile DI SERIO et de Directeur Général de Madame Marie-Thérèse DI SERIO viennent à expiration avec la présente assemblée générale. Nous vous demandons de bien vouloir les renouveler.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail le compte de résultat, l'annexe et le bilan que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur.

Votre Commissaire aux comptes relate par ailleurs dans son rapport général l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose



Le Président
Emile DI SERIO

**A.S.J.
SAS AU CAPITAL DE 266 000 €
SIEGE SOCIAL : 180 rue des Frères Lumière
69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
352 518 682 RCS VILLEFRANCHE-TARARE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2017

Le 15 juin 2017, à 15h00, au siège social à SAINT JEAN D'ARDIERES, les actionnaires de la Société A.S.J., SAS au capital de 266 000 € divisé en 70 000 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile DI SERIO, Président de la Société

M. Lionel MAITREPIERRE exerce les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 70 000 actions sur les 70 000 actions formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes les questions à l'ordre du jour et autres que celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Le Cabinet COFIRECO, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la séance.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dispose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016
- les rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos à cette date et le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de Commerce et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, et le rapport général du Commissaire aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- approbation desdits comptes et du rapport spécial,
- affectation des résultats
- distribution de réserves facultatives
- renouvellement des mandats du Président et du Directeur Général
- démission du Commissaire aux comptes suppléant
- pouvoir pour les formalités

Il donne lecture du rapport de gestion du Président, puis présente à l'assemblée le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis selon les formes et méthodes du plan comptable.

Puis, lecture est donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Après un échange de vues, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu les lectures des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 198 436 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence au Président et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

1 - L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les résultats comme suit :

- report à nouveau	198 436 €
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>198 436 €</u>

2 - L'assemblée reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat du Président de M. Emile Di Serio vient à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé 2022 le mandat de Président de M. Emile Di Serio.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Emile Di Serio, présent à la réunion, déclare accepter le renouvellement de mandat.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale des actionnaires constatant que le mandat de Directeur Général de Mme Marie Thérèse Di Serio vient à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé 2022 le mandat de Mme Marie Thérèse Di Serio.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Mme Marie Thérèse Di Serio, présente à la réunion, déclare accepter le renouvellement de son mandat.

SIXIEME RESOLUTION : DEMISSION D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de la démission et du non-remplacement de M. Christian Boucher, Co-commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : DISTRIBUTION DE RESERVES

L'assemblée générale décide de distribuer 725 200 € (sept cent vingt-cinq mille deux cent euros) en numéraire prélevés sur les réserves facultatives.

Le dividende à répartir entre les associés se trouve ainsi fixé à la somme de 10.36 € (dix euros et trente-six centimes) par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

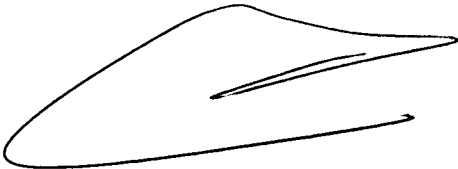
Elle précise qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs à Monsieur Emile DI SERIO, Président, pour accomplir les formalités relatives aux décisions prises ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été dressé.



Le Président

M. Emile DI SERIO

A.S.J.
SAS AU CAPITAL DE 266 000 €
SIEGE SOCIAL : 180, rue des Frères Lumière
69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
352 518 682 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS DU PRESIDENT DU 21 MARS 2017

Le 21 mars 2017, à 13h00, au siège social, Monsieur Emile DI SERIO, Président de la SAS A.S.J. a pris les décisions suivantes :

Le Cabinet COFIRECO, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il présente et commente les comptes arrêtés à cette date, et fait un exposé sur la marche de la Société.

Diverses questions et explications sont échangées.

Puis le Président rend compte de la situation de la Société au regard des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, précise que le Commissaire aux comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

Le projet de rapport à présenter à l'assemblée est définitivement mis au point, de même que l'exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers prévus par l'article R. 225-81 du Code de Commerce.

Le Président prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Président arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par une perte de 198 436 euros en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide de proposer à l'assemblée l'affectation suivante de ces résultats :

- Report à nouveau.....	198 436 €
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	198 436 €

TROISIEME DECISION

Le Président arrête ainsi qu'il suit l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- approbation desdits comptes et du rapport spécial,
- affectation des résultats
- distribution de réserves facultatives
- renouvellement des mandats du Président et du Directeur Général
- démission du Commissaire aux comptes suppléant
- pouvoir pour les formalités

QUATRIEME DECISION

Le Président fixe la date de l'assemblée au 22 juin 2017 il effectuera toutes diligences pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more defined stroke.

LE PRESIDENT
Emile DI SERIO

COFIRECO

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Lyon

11, cours Aristide Briand

69300 CALUIRE

ASJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 266 000 Euros

Siège social : 180, rue des Frères Lumière

69220 Saint Jean d'Ardières

R.C.S : Villefranche-Tarare 352 518 682

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ASJ, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note II.5 Impôt différé expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de calcul et de comptabilisation et avons vérifié que la note II.5 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caluire et Cuire,

Le 7 juin 2017

COFIRECO
Commissaire aux comptes


Raphaël GARCIN

